

Paris, le 31 décembre 2018

**Objet : Dissolution du FCPI AXA PLACEMENT INNOVATION VII et distribution finale**

Cher souscripteur,

Par la présente, la Société de gestion du Fonds Commun de Placement dans l'Innovation AXA Placement Innovation VII (ci-après le « Fonds »), dans lequel vous détenez des parts, vous informe que la dissolution du Fonds a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 7 décembre 2018. Cette date a marqué l'ouverture de la période de liquidation<sup>1</sup> du Fonds.

Pour mémoire, le Fonds était entré en pré-liquidation le 17 novembre 2014. Depuis cette date, la Société de gestion du Fonds a progressivement cédé l'ensemble des sociétés en portefeuille. Le fonds a procédé aux distributions suivantes, remboursant ainsi la totalité des souscriptions et versant de la plus-value à compter de la sixième distribution:

- Une première distribution partielle de 1,59€ par part le 20 juin 2014 ;
- Une deuxième distribution partielle de 4,26€ par part le 17 novembre 2014 ;
- Une troisième distribution partielle de 0,35€ par part le 7 mai 2015 ;
- Une quatrième distribution partielle de 0,59€ par part le 28 avril 2017 ;
- Une cinquième distribution partielle de 1,80€ par part le 17 mai 2017 ;
- Une sixième distribution partielle de 1,84€ par part le 25 juin 2018 ;
- Une septième distribution partielle de 3,19€ par part le 26 octobre 2018.

A ce jour, le Fonds ne détient plus de sociétés en portefeuille et la clôture de sa période de liquidation, qui correspond à la fin de vie du Fonds, devrait intervenir au plus tard le 03 janvier 2019. Son actif net résiduel à ce jour s'élève à 1 472 155,86€

Début janvier, vous recevrez donc une distribution finale représentant la somme de 0,43€<sup>2</sup> par part. Ce versement se traduira par un virement de liquidités au crédit de votre compte titres. Suite à cette distribution finale, vous ne détiendrez plus aucune part du Fonds.

Il convient de noter qu'après cette distribution, vous aurez perçu au total un montant de 14,05€ par part. Le Fonds aura ainsi réalisé une performance globale de 40,5% hors droits d'entrée et avantage fiscal. Il convient de préciser que cette performance ne tient pas compte de la réduction d'impôt sur le revenu de 25% du montant investi dont vous aviez généralement bénéficié lors de votre investissement (sous réserve des conditions spécifiques).

Pour toute question, nous vous remercions de vous adresser à votre interlocuteur habituel.

Nous vous prions d'agréer, Cher souscripteur, l'expression de nos salutations distinguées.



Laurent Foata  
Responsable Ardian Croissance

<sup>1</sup> La liquidation n'a pas de conséquence sur les rachats qui sont bloqués.

<sup>2</sup> Hors CSG, CRDS et autres prélèvements sociaux, et hors frais éventuellement prélevés par votre teneur de compte titres.

ARDIAN FRANCE

SIEGE SOCIAL : 20, place Vendôme 75001 Paris – France – Tél. : +33 (0)1 41 71 92 00 – [www.ardian.com](http://www.ardian.com)

